



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE SAINT-BARTHÉLEMY

Communiqué de presse

Le 21 janvier 2021

Tribunal administratif de Saint-Barthélemy

Le chemin de l'anse des Cayes situé au nord de l'île de Saint-Barthélemy est emprunté par piétons et surfeurs pour se rendre à la plage. Le conseil territorial a déposé auprès des services de la préfecture déléguée une demande d'enquête publique assortie d'une enquête parcellaire dans le cadre d'un projet d'aménagement du chemin.

Par un arrêté du 27 février 2020, le projet a été déclaré d'utilité publique et par un arrêté du 23 juin 2020, la parcelle cadastrée section AH n° 1188 nécessaire à la réalisation de l'opération a été déclarée cessible au profit de la collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy.

Les voisins immédiats, propriétaires de maisons longeant le chemin ont demandé au juge administratif d'annuler ces arrêtés.

Par un jugement n° 2000009 et 2000010 en date du 21 janvier 2021, le tribunal a rejeté les requêtes, considérant qu'aucun des moyens soulevés par les requérants n'était de nature à entraîner l'annulation de ces arrêtés.

Consulter en lien la décision